

AYA - Appui aux indiens Yanomami d'Amazonie

15, Chemin de la Vi-Longe - CH - 1213 Onex / Genève - CCP 17-55066-2

Quelques brèves concernant l'Amazonie et les Indigènes du Brésil

AYA Info - No 61

Genève, le 29 mai 2011

"AYA Info" est en ligne sur quatre sites Internet : <http://www.terrabrasilis.ch> > Aya Info, <http://www.humanitaire.ws> > Rubriques > AYA; <http://www.okamag.fr/> > Nouvelles de nos frères d'ailleurs et <http://mci.fgc.ch/mci/> > actualités

La Chambre des députés réduit la protection de la forêt brésilienne

Au soir du 24 mai, la Chambre des députés a approuvé par 410 voix pour, 63 contre et 1 abstention, les modifications proposées par le rapporteur du projet de loi, le député Aldo Rebelo qui modifie le Code forestier de 1965. C'est un texte qui réduit sensiblement la protection de la forêt brésilienne*. Il satisfait les intérêts de la "Bancada ruralista", le lobby de l'agrobusiness. Des scientifiques, des juristes, des anciens ministres, de nombreuses ONG ont exprimé leur hostilité au nouveau texte. La présidente de la république, Dilma Rousseff a aussi fait connaître sa désapprobation à l'endroit de plusieurs articles du projet. Le texte doit passer maintenant au Sénat. Le gouvernement compte sur les sénateurs pour modifier le projet adopté par la Chambre des députés. Reste également la possibilité, pour la Présidente de la république, d'user de son droit de veto en ne promulguant pas certains articles de la loi.

Le matin de ce même 24 mai, sur une route secondaire de Nova Ipixuna, une municipalité du sud-est de l'État du Pará, des "pistoleiros" ont assassiné José Claudio Ribeiro da Silva et son épouse, Maria do Espírito Santo. Le couple était menacé en raison de son engagement pour la défense de la forêt. Ils avaient dénoncé l'exploitation illégale de bois pratiquée dans la région par des "madeireiros", des exploitants forestiers.

* Voir AYA Info No 52. Pour en savoir plus (en portugais) : Le projet soumis à la Chambre des députés :

<http://www.amazonia.org.br/arquivos/383923.pdf> / L'analyse de scientifiques et de juristes :

<http://www.socioambiental.org/nsa/detalhe?id=3329> / L'approbation par la Chambre des députés :

<http://www.socioambiental.org/nsa/detalhe?id=3343> / Sur l'assassinat du couple de leaders paysans,

l'information de la CPT : <http://www.cptnacional.org.br/> > CPT Marabá... > Lider extrativista é

executado... > Se nos calarmos... > Nova Ipixuna : polícia já tem... / La vidéo "testament" de Zé Claudio, sous-titrée en anglais > <http://youtu.be/OSS2ALiU1ss>

Belo Monte : le Secrétaire général de l'OEA provoque des réactions au niveau international

Au début du mois d'avril, la Commission Interaméricaine des Droits Humains (CIDH) de l'Organisation des Etats Américains (OEA), dont le siège est à Washington aux USA, a demandé au gouvernement brésilien de suspendre les travaux de construction du barrage de Belo Monte sur le rio Xingu. La Commission demande la réalisation préalable d'auditions et d'information des peuples indigènes et la prise de mesures de précaution. Cette note a été reçue avec "perplexité" par les autorités brésiliennes qui ont considéré les sollicitations de l'OEA "précipitées et injustifiables". Le gouvernement brésilien a adressé sa réponse à l'OEA le 26 avril. Il affirme respecter les droits humains. Le gouvernement a également rappelé en consultation son ambassadeur auprès de l'OEA. Le ministère des affaires étrangères - l'Itaramaty - a justifié cette mesure par la nécessité de mieux répondre à l'OEA et de mieux informer son ambassadeur. La presse a également fait mention du non - versement par le Brésil, d'une contribution annoncée à l'OEA de 800'000 US\$. L'Itaramaty précise qu'il s'agit-là d'une contribution volontaire qui, pour des raisons budgétaires, ne sera pas versée. Cela ne concerne pas la participation régulière qui, elle, sera remise à l'OEA comme celles dues aux autres organisations internationales. Le 4 mai, questionné par la BBC au sujet du risque de voir les ouvrages, liés au développement économique du Brésil, être réalisés sans respecter les droits humains, le Secrétaire général de l'OEA, José Miguel Insulza, a déclaré ne pas connaître ces cas spécifiques : *"l'arrivée de thèmes environnementaux et des peuples natifs ouvre un espace qui doit être traité avec beaucoup d'attention..."* Parlant de Belo Monte, le Secrétaire est d'avis que *"... la Commission peut parfaitement donner des conseils aux gouvernements, mais ne pas traiter ces sujets en termes juridiques"*. Selon M. Insulza, la Commission pourrait réviser la position adoptée le 1^{er} avril. Cette interview a suscité des réactions notamment d'Amnesty International et de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH). Avec d'autres, ces organisations apportent leur soutien à la position initiale de la CIDH. Elles reprochent au Secrétaire de considérer que les droits des peuples autochtones ont moins d'importance que les autres droits humains, par exemple la protection contre la torture ou les disparitions forcées. Le 11 mai, le Ministère Public Fédéral du Pará a adressé une recommandation au président de l'IBAMA, lui demandant de s'abstenir

d'émettre l'autorisation de commencer l'ouvrage tant que les mesures préalables (de précaution) prévues en 2010 n'ont pas été réalisées (mises en œuvre).

Pour en savoir plus (en portugais), le document de la CIDH : http://www.xinguvivo.org.br/wp-content/uploads/2010/10/Carta_otorgamiento_corregida_peticionario1.pdf / La réaction de l'Itamaraty : <http://www.itamaraty.gov.br/sala-de-imprensa/notas-a-imprensa/solicitacao-da-comissao-interamericana-de-direitos-humanos-cidh-da-oea> / La réponse du gouvernement brésilien : <http://www.amazonia.org.br/noticias/noticia.cfm?id=384215> > Veja o documento... / L'interview BBC : http://www.bbc.co.uk/portuguese/noticias/2011/05/110502_insulza_jc.shtml?print=1 / Appui à la CIDH : <http://www.xinguvivo.org.br/2011/05/19/entidades-de-todo-o-mundo-expressam-apoio-a-cidh/>

Le campement "Terre Libre" 2011

Plus de 700 leaders représentant les peuples indigènes de tout le Brésil étaient réunis à Brasilia du 2 au 5 mai pour le VIII^e Campement "Terre Libre". La précédente édition avait eu lieu à Campo Grande, la capitale de l'Etat du Mato Grosso do Sul. La manifestation a été organisée par les membres de l'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil (APIB) et le Forum de Défense des Droits Indigènes (FDDI) avec l'appui de l'ambassade de Norvège. L'objectif de la réunion de cette année était de débattre des violations des droits indigènes.

Le document final adopté par les participants a pour titre "*Pour le droit à la vie et à la Mère Terre*". Il traite d'abord du cadre dans lequel se trouvent les peuples indigènes. Il énumère ensuite les revendications des leaders qui touchent plusieurs domaines : la démarcation et la protection des Terres indigènes; l'impact des infrastructures sur les terres indigènes; la criminalisation des dirigeants indigènes; la restructuration de la Fondation Nationale de l'Indien (FUNAI); la législation indigènes et la réforme politique; l'éducation et la santé indigènes; le code forestier. Pour initier un dialogue avec le gouvernement, une délégation de leaders a été reçue au Palais du Planalto, le palais présidentiel, par la Secrétaire général de la présidence de la république, Gilberto Carvalho, et les ministres de la justice, des mines et de l'énergie, de la santé, de l'environnement, le président de la FUNAI et le responsable du Secrétariat Spécial de santé Indigène (SESAI) à qui les indigènes ont remis le document adopté lors de la réunion. Selon "Agência Brasil", Gilberto Carvalho a rappelé la volonté du gouvernement de poursuivre la construction des usines hydroélectriques de Belo Monte, Jirau et Santo Antonio, ainsi que la transposition du rio São Francisco. Il a fait remarquer à ses interlocuteurs que la présence de plusieurs ministres à cette audience était un signe de profond respect de la part du gouvernement à l'égard des communautés indigènes.

Pour en savoir plus (en portugais) : Le document final : <http://blogapib.blogspot.com/2011/05/documento-final-do-acampamento-terra.html> / Funai : <http://www.funai.gov.br/> > 05.05 > Seis terras...

Recensement 2010 : les indigènes représentent 0,43% de la population brésilienne

L'Institut Brésilien de Géographie et de Statistique – IBGE a publié les premiers résultats du recensement de la population effectué entre le 1^{er} août et le 31 Octobre 2010. Le Brésil comptait 190'755'800 résidents au 1^{er} août 2010. Ils étaient 169'799'200 en 2000, soit une augmentation de près de 21 millions d'habitants (+12,34%) au cours de cette période. 817'900 personnes se sont déclarées "Indigènes". Elles étaient 734'000 lors du précédent recensement, soit une augmentation de 83'900 personnes, une progression de 11,43%. Les indigènes représentent ainsi 0,43% de la population brésilienne. Ils sont les plus nombreux (168'680) dans l'État d'Amazonas, où ils représentent 4,8% de la population. Les 49'600 indigènes de l'État de Roraima représentent 11% de la population de cet État : c'est la plus forte proportion enregistrée dans le pays. 315'180 indigènes habitent dans des zones urbaines (38,5%) et 502'780 dans des zones rurales (61,5%). Les neuf États de l'Amazonie légale comptent près de 25,5 millions d'habitants, soit 13,35% de la population du pays. Les indigènes y sont près de 383'700, soit 1,5% de la population de cette partie du Brésil, mais près de 47% de tous les indigènes du Brésil. En Amazonie légale, 19% des indigènes habitent dans des zones urbaines et 81% dans des zones rurales. Lors du recensement de 1991, il avait été dénombré 294'000 indigènes représentant 0,2% de la population brésilienne. L'augmentation de 150% constatée entre 1991 et 2000 est essentiellement due au nombre d'indigènes qui vivaient dans des zones urbaines, notamment dans le sud du Brésil qui, précédemment, avaient été classés dans d'autres catégories.

Pour en savoir plus (en portugais) : Recensement 2010, selon le domicile, la couleur ou la race, et selon les régions : http://www.ibge.gov.br/home/estatistica/populacao/censo2010/preliminar_tab_zip.shtm > Tabela 4 / Les recensements de 1991 et 2000 :

http://www.ibge.gov.br/home/presidencia/noticias/noticia_visualiza.php?id_noticia=506